## TROPHEE JP CUVEILLIER CONCOURS PÊCHE BATEAU

Organisé par l’APA Samedi 7 août 2021

# HORAIRES du CONCOURS

Pleines mers 04h59 - 17h10 Basses mers 10h51 – 23h20 Coefficient 64/69

8H00 : Le capitaine du bateau se présentera pour le briefing et remise des documents relatifs au concours au local de l’APA (parking nord du port) Bien entendu si la météo est mauvaise le concours sera annulé par sécurité

8H30 : Départ en pêche au son de la corne de brume.

16H30 : Début de la pesée en public (heure limite d’arrivée dans l’enclos de pesée 17H30. Tout concurrent arrivé après cette heure limite ne sera pas classé)

# REGLEMENT

Il s’agit avant tout d’un concours amical sans commissaire à bord et donc sans contrôle pendant la pêche. Seule votre conscience et votre honnêteté vous guideront. Un « pot de l’amitié » aura lieu à l’issue de la remise des trophées ; **un repas en commun le dimanche.**

Article 1

Pêches Autorisées ; traîne, soutenir, dérive, aux leurres ou aux appâts naturels. Pêches au filet et lignes de fond formellement interdites

Article 2

## ATTENTION: Dans un but de protection et de reproduction de la ressource Respect impératif des tailles minimum suivantes :

Alose 30 cm Bar Franc 42 cm Moucheté 40 cm Chinchard 20 cm Congre 100 cm Dorade grise, Rose, Sar, Royale, Pagre 25 cm Lieu Jaune 40 cm Maigre 60 cm Maquereau 25 cm Merlan 27 cm Mulet 30 cm Orphie 50 cm Plie 28 cm Rouget 20 cm Sole 24 cm Saumon 50 cm Truite de mer 25 cm Turbot 30 cm

## Tout concurrent se présentant avec des poissons en dessous de cette maille sera disqualifié immédiatement.

Article 3

Le nombre de pêcheurs est **limité à 3 par bateau** , mais qu’il y ai 2 ou 3 pêcheurs sur le bateau, **le nombre de points n’est plus divisé  par le nombre de pêcheurs, mais est calculé pour le bateau, c’est la principale modification du règlement**

Article 4

Pour des questions de sécurité les capitaines des bateaux devront être assurés en responsabilité civile les couvrant eux et leurs passagers, disposer de tout le matériel réglementaire obligatoire se rapportant à leur catégorie de navigation et rester en veille sur le canal 6. Si vous décidez de rentrer avant la fin de la compétition ou si vous ne venez pas à la pesée prévenez l’organisation (tel 06 59 31 34 42) afin de ne pas lancer des recherches inutiles. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire

 Article 5

Mode de comptabilisation. Le poids des poissons est transformé en points (1 gramme= 1 point) et affecté d’un coefficient variant suivant l’espèce de poisson afin d’inciter les pêcheurs à rechercher de préférence les poissons « nobles » (poids du poisson multiplié par le coefficient):

**Coefficient 1** : baliste, chinchard, congre, tacaud, maquereau, orphie

**Coefficient 3** : Anguille, lieu, mulet, peau bleu, petite et grande roussette, touille, vieille

**Coefficient 5** :, dorade grise, dorade rose, rouget, sole, truite de mer, turbot.

**Coefficient 8** : Bar franc et moucheté, Daurade royale, maigre, pagre.

Attention la pêche de certaines raies présentes dans le pertuis est interdite. La différence entre certaines espèces n’étant pas évidente pour tous nous n’acceptons aucune raie à la pesée

### Bonifications

Afin de profiter de la diversité des espèces pêchables dans le pertuis le total des points sera majoré des bonifications suivantes :

Jusqu’à 3 espèces : Aucun point supplémentaire Jusqu’à 5 espèces : 5000 points

Jusqu’à 8 espèces : 10000 points Plus de 8 espèces : 20000 points

### REMARQUES

Le nombre maximal de poissons affectés du coefficient 1 est limité à 4 pour chacune des six espèces citées et par bateau. **Le nombre maxi de dorades grises est fixé à 15 par bateau**

Les espèces non citées sont affectées du coefficient 3

Afin de faciliter le travail les poissons devront être présentés à la pesée triés par coefficient en sac ou en bac.

Le trophée Jean Pierre Cuveillier remis en jeu chaque année sera remis au skipper du premier bateau . En outre différentes coupes offertes par l’APA, la mairie, l’Office de tourisme et d’autres généreux sponsors seront offertes dans chaque catégorie : général, jeune, dames, plus gros poissons….etc. etc. Des lots symboliques seront offerts à toutes les équipes.

Tous les pêcheurs sont invités à se présenter à la pesée avec ou sans poissons pour après la remise des prix, boire le verre de l’amitié offert par l’Amicale des Pêcheurs d’Antioche.

### Inscriptions

Inscription : 10€ par pêcheur

Les inscriptions se feront : **avant le 1er aout**

* soit par courrier, accompagné du règlement à :

APA

Capitainerie du port 17650 St Denis d’Oléron

* + soit chez Andrée Nouveau 1 rue du nord La Bétaudière 17650 St Denis d’oléron
	+ soit à la permanence de l’APA le dimanche de 10h00 à 12h30 (parking du port) Merci de vous inscrire le plus tôt possible pour faciliter l’organisation.

L’inscription n’est validée qu’après enregistrement du paiement

Si vous pouvez emmener des pêcheurs n’ayant pas de bateaux dites-le nous rapidement car nous ne voulons laisser personne sur le quai.

Infos supplémentaires - Courriel **infos@apaoleron.com**